



HONORAIRES DE TRANSACTION

La rémunération TTC de l'agence SITIM sera à la charge du vendeur, sauf dispositions particulières au mandat.

APPARTEMENTS - IMMEUBLES MAISONS - TERRAINS LOCAUX COMMERCIAUX	TAUX HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 100.000 € ⇒ de 100.001 € à 300.000 € ⇒ de 300.001 € à 500.000 € > 501.000€	9% 7% 6% 5%
GARAGES - PARKINGS - CAVES	HONORAIRES TTC
⇒ Honoraires forfaitaires	3 000 €

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

L'arrêté du 26 janvier 2022 a pour objectif désormais d'indiquer que le montant des honoraires affichés constitue le montant maximum des honoraires dus.